

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 318

présenté par

M. Le Fur, Mme Audibert, M. Benassaya, Mme Boëlle, M. Bouley, M. Cattin, Mme Corneloup,  
M. Reiss, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Brun et M. Bony

-----

**ARTICLE 9**

À la première phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« peut, »,

insérer les mots :

« dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes  
et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.